

# Exemple de Procès verbal d'assemblée générale constitutive de l'association (à adapter)

mise à jour décembre 2020



## Nom de l'association

Le date à lieu s'est réunie l'assemblée générale constitutive pour décider de la création d'une association relevant de la loi 1901.

Liste des personnes présentes [OU FEUILLE D'ÉMARGEMENT EN ANNEXE] : Nom prénom, Nom prénom, Nom prénom...

La présidence de la séance est assurée par Nom Prénom, et le secrétariat de séance par Nom Prénom.

Ordre du jour :

- Présentation du projet,
- Présentation, discussion et adoption des statuts,
- Élection des administrateurs de l'association,
- Détermination du montant de la cotisation annuelle, [OU DES COTISATIONS SI LES STATUTS PRÉVOIENT DES COTISATIONS DIFFÉRENTES PAR CATÉGORIES DE MEMBRES]
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités de création,
- Pouvoir pour l'ouverture et la gestion d'un compte bancaire. [CETTE RÉOLUTION PEUT ÊTRE PRISE PLUS TARD, EN RÉUNION DU BUREAU OU DE CONSEIL D'ADMINISTRATION.]

SELON L'HISTORIQUE DE L'ASSOCIATION, L'AG CONSTITUTIVE STATUE ÉGALEMENT SUR LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR, ET LA REPRISE DES ACTES PASSÉS POUR LE COMPTE DE L'ASSOCIATION (SIGNATURE D'UN BAIL, D'UN CONTRAT...)

### **1<sup>re</sup> délibération - Création de l'association :**

Nom de l'association qui a pour objet reprenre l'objet écrit dans les statuts et dont le siège social est fixé à Commune (code postal).

- ▶ la création de l'association est votée à l'unanimité

### **2<sup>e</sup> délibération - adoption des statuts :**

- ▶ Les statuts, après lecture et discussion, sont adoptés à l'unanimité.

[SI LES STATUTS NE SONT PAS VOTÉS À L'UNANIMITÉ, INDIQUEZ QUI A VOTÉ POUR : SEULES CES PERSONNES SERONT CONSIDÉRÉES COMME MEMBRES ET POURRONT VOTER LES DÉLIBÉRATIONS SUIVANTES.]

### **3<sup>e</sup> délibération - Élection des administrateurs :**

[CETTE ÉLECTION DOIT AVOIR LIEU CONFORMÉMENT À CE QUI EST ÉCRIT DANS VOS STATUTS. LE PLUS SOUVENT, C'EST L'ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU DU BUREAU PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.]

Le La président.e de séance rappelle les modalités d'éligibilité et de vote du conseil d'administration, et sollicite des candidatures. Le vote s'est exprimé ainsi :

Nom Prénom, nationalité, adresse, profession - fonction, nombre de voix en faveur  
Nom Prénom, nationalité, adresse, profession - fonction, nombre de voix en faveur  
Nom Prénom, nationalité, adresse, profession - fonction, nombre de voix en faveur  
etc.

### **4<sup>e</sup> délibération – Cotisation annuelle :**

- ▶ L'assemblée générale fixe le montant des cotisations pour l'année 20.. à .... euros

### **5<sup>e</sup> délibération – Pouvoir pour l'accomplissement des formalités :**

- ▶ L'assemblée générale donne à l'unanimité tous pouvoirs aux administrateurs élus pour accomplir les formalités requises par la création de l'association, notamment la déclaration de l'association en préfecture, l'ouverture d'un compte bancaire et la souscription d'une assurance.

### **6<sup>e</sup> délibération – Pouvoir pour l'ouverture et la gestion d'un compte bancaire :**

- ▶ L'assemblée générale donne pouvoirs à Nom Prénom et Nom Prénom pour gérer le compte bancaire de l'association et signer en son nom.

[LA BANQUE RÉCLAME UN PROCÈS-VERBAL OÙ FIGURENT LES IDENTITÉS DES PERSONNES AYANT LA SIGNATURE, AFIN DE POUVOIR OUVRIR UN COMPTE BANCAIRE. CE PROCÈS-VERBAL PEUT ÊTRE CELUI DE L'AG CONSTITUTIVE, DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU DU BUREAU : CELA DÉPEND DE QUI PREND LA DÉCISION DANS VOTRE ASSOCIATION.]

La séance est levée à heure

Signature du Président de séance

Signature du Secrétaire de séance

**Des questions ? Contactez la Maam pour un accompagnement à la création de votre association.**